

DÉROULÉ DE FORMATION

CPJEPS

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports - Mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle

Objectifs de la formation

Devenir animateur professionnel avec le CPJEPS :

- Travailler au sein d'une collectivité ou d'une association.
- Concevoir et animer des activités éducatives pour des enfants, adolescents ou adultes, incluant :
 - Activités d'expression (théâtre, chant, arts plastiques).
 - Activités physiques (jeux sportifs, ateliers motricité).
 - Activités scientifiques (expériences, environnement).
 - Activités techniques et manuelles (bricolage, marionnettes).
- Gérer la vie quotidienne (repas, temps d'accueil, repos).
- Collaborer avec une équipe et participer à l'élaboration du projet de structure.

Durée de la formation

La formation se déroule sur une année, avec une alternance entre temps en structure et temps en centre de formation. Elle est composée de 3 Blocs de compétences (BC).

BC 1 : Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

BC 2 : Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

BC 3 : Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

Activités visées :

- Préparation de séances d'activités s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Conduite de séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Evaluation de séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Organisation de la vie quotidienne au sein d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle
- Animation de la vie quotidienne dans différents lieux d'accueil de groupes
- Intégration au projet de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle
- Accueil et information des publics sur les différentes activités de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

Atouts du CPJEPS

- Diplôme de niveau 3 (CAP).
- Accès au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint d'animation principal de 2ème classe.
- Formation adaptée aux besoins des structures locales et aux évolutions sociétales.

Modalités pratiques

- Durée totale : environ 1300 et 1500 heures (théorie et pratique).
- Alternance : périodes en centre de formation et stages pratiques.
- Inscription : auprès de l'organisme de formation.

Modalités d'évaluation :

Les situations d'évaluation certificatives sont les suivantes :

- production d'un document écrit personnel, de la conduite d'une séance d'activités et d'un entretien.
- production d'un document écrit personnel présentant deux actions d'animation de vie quotidienne encadrées par le candidat dans la structure d'alternance pédagogique et d'un entretien.
- production d'un document écrit personnel portant sur la structure d'alternance pédagogique, son fonctionnement et la contribution du candidat au fonctionnement de celle-ci et d'un entretien.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT BRETAGNE OU
POUR VOUS INSCRIRE À UNE RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE
PAR TÉLÉPHONE : 02 97 21 17 43
PAR MAIL : FORMATION@LALIGUEBRETAGNE.ORG**